

Image not found or type unknown



Droit de travail des conjoints roumain en France

Par **Chiwis**, le **15/07/2013** à **20:43**

Bonjour,
Je suis d'origine bolivienne et ma copine elle est roumaine.
On pense se marier bientôt et on se demandait quels seraient mes droits après mariage.
Ma copine travaille en France depuis 3 ans et elle a pas besoin d'un titre de travail puisqu'elle possède un master 2, alors que moi je dois renouveler mon titre de séjour tous les ans.
On voudrait savoir si après mariage je devrais encore renouveler ma carte ou dois-je suivre une autre procédure.
Je vous remercie beaucoup de vos réponses.
Guido